

Journal de Roubaix à la date du 15 novembre 1889.

Le 20. Est-il exact de dire que M. Pouyer-Quertier, qui n'a pas voté la déplorable loi de sûreté générale en 1858, n'appartient pas à ce parti libéral qui veut, non le renversement mais le gouvernement du pays par le pays?

Ce n'est pas une vaine polémique que nous avons voulu soulever dans cet article: les circonstances sont trop graves pour que l'on perde son temps en boutades inutiles.

Le Meeting Industriel de Rouen

La manifestation industrielle et commerciale de vendredi a été plus imposante encore, s'il est possible, que les précédentes. La grande salle du rez-de-chaussée de la Bourse avait été rapidement envahie par plus de 2,500 personnes.

L'assemblée comprenait que les circonstances étaient graves et qu'il ne s'agissait pas seulement de faire une manifestation, mais encore de réduire à leur juste valeur les chiffres invoqués à Bordeaux par M. Jules Simon et les libre-échangistes.

M. Pouyer-Quertier: Le 29 octobre dernier, messieurs, vous étiez assés blâmes dans cette même enceinte et vous aviez confié à votre comité le soin de provoquer à Paris la réunion d'un comité général de l'industrie française.

chargé d'exposer à M. Ozenne l'état déplorable de notre industrie. M. Ozenne arrivait à Rouen le 2 novembre et, le lendemain, il assistait à une séance de la chambre de commerce.

Le lendemain votre comité a été appelé à son tour à se faire l'interprète de vos plaintes légitimes auprès de M. Ozenne. Des délégués de la Basse-Normandie assistaient à cette séance et ils se sont joints à nous pour réclamer la dénonciation des traités de commerce.

M. le ministre du commerce a présenté à l'empereur un rapport pour établir qu'il y avait deux sortes de tarifs: ceux qui ne soulevaient aucune contestation et d'autres qui étaient vivement critiqués par certaines industries.

Je le demande à tous les hommes de bon sens, est-ce cela qu'on peut appeler tenir ses engagements? On les élude de la manière la plus audacieuse.

En échange de l'engagement formel de M. Ozenne, on vient nous proposer quoi? Une enquête qui sera enterrée comme l'ont été toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

Cette enquête nous la repoussons. (Oui! oui!) A qui est-elle confiée, du reste? A ceux qui ont fait les traités de 1860, à MM. Rouher et Michel Chevalier (Rires). Veut-on savoir quels seront nos juges? Je vais vous le dire, si vous le permettez. (Oui! oui!)

Clerc sont libre-échangistes. M. Seydoux est protectionniste. Tels sont nos juges. Ceux qui étaient protectionnistes, en présence de leur minorité ont donné leur démission.

Et on a eu la pensée que je pourrais accepter le titre de commissaire spécial devant une semblable assemblée et que ma présence donnât une sorte de consécration à d'aussi fatales doctrines!

Notre rôle est consisté à être aux ordres du ministre. Les commissaires spéciaux nommés par un ministre ami des admissions temporaires eussent été admis temporairement...

Les protestations des commissaires spéciaux ont été bientôt suivies de celles des chambres de commerce et des chambres consultatives. Le tribunal de M. Rouher a été récusé par la chambre de commerce de Rouen et par les chambres de quarante villes qui ont refusé d'envoyer des délégués...

Avant de donner la parole à M. Lamer pour la lecture de cette protestation, je dois vous dire que, conformément à votre délibération du 29 octobre, le comité a organisé un comité général de l'industrie à Paris.

M. Lamer donne lecture de la protestation adressée par le comité à M. le ministre du commerce contre l'enquête administrative.

M. Pouyer-Quertier: Je mets aux voix les conclusions du comité. Que ceux qui adoptent ces conclusions lèvent la main.

M. Pouyer-Quertier: Le comité a reçu un grand nombre de documents de tous les points de la France. Il serait beaucoup trop long de les porter à la connaissance de l'assemblée.

M. Lamer, sur l'invitation du président, donne lecture de cette adresse. La plupart des passages de ce document sont accueillis par des bravos unanimes.

M. Pouyer-Quertier annonce ensuite que les députés de la Seine-Inférieure, retenus à la chambre, ont écrit une lettre pour motiver leur absence.

1° Dénoncer, avant le 4 février prochain, le traité de commerce fait entre la France et l'Angleterre en 1860;

2° Maintenir, jusqu'à la promulgation du nouveau tarif général, les tarifs de douane résultant de ce même traité;

3° Présenter, le plus tôt possible, un projet de loi ayant pour but de fixer les tarifs de douane, et de résoudre toutes les questions qui s'y rattachent, notamment celle des admissions temporaires.

M. Pouyer-Quertier dit que déjà cette interpellation, qui n'a rien de définitif, a réuni vingt-sept signatures, mais qu'elle est appelée à en réunir un bien plus grand nombre.

M. Germonière insiste sur tout ce qu'a dit M. Pouyer-Quertier, au sujet de l'enquête du conseil supérieur, qui n'a pour but que d'étudier les promesses faites à Rouen par M. Ozenne sur la présentation immédiate d'un tarif général des douanes.

Il faut réclamer une enquête parlementaire et ne rien négliger pour convaincre les libre-échangistes eux-mêmes des mauvais effets des traités de commerce.

(Nouveliste de Rouen.)

(La suite à demain.)

Chronique Locale

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 décembre, recevront le journal gratuitement jusqu'à cette époque.

Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants:

Instructions sur les demandes de secours adressées en faveur d'habitants victimes de pertes ou d'événements malheureux.

Ces eaux seront dirigées vers le cours d'eau voisin au moyen d'une conduite qui les déversera sur la fond du dit-de-ces cours d'eau.

Arrêté portant que le déchet accordé aux planteurs de tac sur la récolte de 1889 est fixé à 3 0/0 pour l'arrondissement de Lille et à 4 0/0 pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

Nos correspondances nous apportent ce matin quelques détails sur l'analyse que les experts ont été chargés de faire des organes de Kinck. Il y a dans cette analyse des lacunes bien regrettables.

Il y a un autre signe auquel il est possible de reconnaître l'empoisonnement par l'acide prussique ou ses composés, c'est l'odeur d'amandes amères qu'exhalent les cadavres sur tous les organes quand on les ouvre.

D'autres signes autopsiques semblent aussi avoir disparu. D'après M. Tardieu, chez un sujet mort par l'acide prussique, on constate à l'ouverture du crâne une congestion très-marquée des vaisseaux encéphaliques.

Comment aujourd'hui, à une distance relativement considérable du moment de la mort, pourrait-on constater scientifiquement tous ces signes?

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 6 décembre 1889

32

TRISTAN DE BEAUREGARD

MARQUIS DE FOUDRAS

CELUI QUE MADAME BRIANT APPELAIT UN VIEUX RADOTIER

C'est comme votre ami, et non comme votre pasteur, que je vous parle, Tristan, ne vous y trompez pas.

Après avoir mis sous vos yeux des raisons aussi puissantes, aussi impérieuses de prendre le seul parti qui soit digne de vous, il est superflu d'en faire valoir d'autres d'un ordre secondaire.

accepter la mission que je remplis en ce moment. Mais quand j'ai entendu qu'on vous accusait; quand un père qui était l'ami du vôtre est venu me supplier de vous dire d'avoir pitié de son enfant; quand j'ai vu couler les larmes d'un pauvre vieillard, et que j'eus acquis la conviction que sa douleur était sincère et qu'il croyait ses reproches fondés...

blessèrent peut-être votre âme indépendante et fière? Hélas! mon ami, comme vous, maintenant, je n'ai pas eu le choix sur la conduite que je devais tenir, ou plutôt je n'ai eu qu'à choisir entre la crainte de vous déplaire en vous disant la vérité, et le malheur de vous laisser dans l'erreur en ne vous le disant pas; ma préférence a été déterminée par mon dévouement.

Aussitôt que cette lettre fut écrite, le bon curé appela Marthe, sa servante, et lui ordonna de la porter au château et de demander s'il y avait une réponse.

Puis il retourna dans son petit jardin; mais il lui fut impossible de rester sous son beau de chèvrefeuille, et il se mit à marcher avec une précipitation qui témoignait de l'anxiété de son esprit et de la tristesse de son cœur.